



Service Gestion du Territoire

Objet

Avis Plan de Valorisation de
l'Architecture et
du Patrimoine (PVAP)

Référence
ADB/2185

Dossier suivi par

Annie DURAND-BIRKEL

03 89 20 97 56

annie.durand@alsace.chambagri.fr

Siège Social Site du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome

SCHILTIGHEIM – CS 30022

67013 STRASBOURG Cedex

Tél : 03 88 19 17 17

Fax : 03 88 83 30 54

Email : direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz

BP 80038

68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Tél : 03 89 20 97 00

Fax : 03 89 20 97 01

Email : direction@alsace.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 130 018 153 00010

APE 9411Z

www.alsace.chambagri.fr

Communauté de Communes
Alsace Rhin Brisach
16 rue de Neuf-Brisach
BP 20045
68600 VOLGELSHEIM

Sainte Croix en Plaine, le 12 mars 2026

Monsieur le Président,

Par courrier enregistré dans nos services le 27 janvier 2026, vous nous avez transmis le projet de Plan de Valorisation de la citadelle de Neuf-Brisach cité en objet et nous vous en remercions.

L'ambition de ce dossier est de préserver la morphologie urbaine et le patrimoine bâti de la commune de la citadelle. Ce document est calé sur les limites du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) dont il constitue l'outil de gestion.

Il permettra un aboutissement de diverses démarches engagées de longue date par la ville de Neuf-Brisach pour la mise en valeur du patrimoine architecturale et historique du site.

Les élus de la Chambre d'agriculture n'ont pas d'observation à formuler sur le dossier présenté et formulent ainsi un **avis favorable** au projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine la Ville de Neuf-Brisach.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos meilleures salutations.

Ange LOING
Président

